PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COURRIER ARRIVÉ LE
30 OCT. 2020
MAIRIE de PARCAY-sur-VIENNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement

Une enquête publique est ouverte du lundi 16 novembre 2020 à 14h00 au mardi 15 décembre 2020 à 17h00 sur la commune de PARÇAY-SUR-VIENNE, relative à la demande d'autorisation présentée par la société d'Exploitation des Établissements RAGONNEAU en vue d'exploiter une carrière située au lieu-dit « Les Granges » sur le territoire de la commune de Parçay-sur-Vienne.

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation comportant notamment une étude d'impact, avis de l'autorité environnementale et réponse du porteur de projet à cet avis) et les observations émises par le public sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d' Indre-et-Loire:
http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Le dossier est déposé en mairie de Parçay-sur-Vienne où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30 et les mercredis de 9h00 à 12h00.

Un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de Parçay-sur-Vienne ou à l'adresse électronique pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « enquête SEE RAGONNEAU Parçay-sur-Vienne ».

M. Jean-François AUDOYER, général dans l'armée de terre en retraite, a été désigné par le tribunal administratif d'Orléans en qualité de commissaire-enquêteur.
Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Parçay-sur-Vienne, le lundi 16 novembre, le jeudi 26 novembre, le vendredi 4 décembre et le mardi 15 décembre, de 14h00 à 17h00.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation présentée par la Société d'Exploitation des Établissements RAGONNEAU .

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Parçay-sur-Vienne et sur le site internet de la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Mme Claire MORICE, responsable foncier-environnement auprès de la SEE RAGONNEAU (Lieu-dit « Villiers » 86220 DANGÉ-SAINT-ROMAIN) par téléphone au 06.82.89.61.22 et par mail à l'adresse suivante: claire.morice@lafargeholcim.com

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définis en annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête.